



LYCÉE PERIER

Procès verbal
du Conseil d'administration du 08/02/2017

Convoqué le 21/01/2017 et présidé par Monsieur Massart Hervé, Proviseur

Le quorum de 16 membres présents vérifié, le conseil d'administration débute à 18h15.

Monsieur le Proviseur, rappelle l'ordre du jour

1. Procès-verbal du CA du 28 novembre 2016 (pour vote)
2. convention horizon multimédia (pour vote)
3. convention apprenti journaliste (pour vote)
4. convention projet santé (pour vote)
5. convention AIR PACA (pour information)
6. Voyage en Espagne seconde (pour vote)
7. voyage à Auschwitz (pour vote)
8. Décision Budgétaire Modificative (pour vote)
9. acceptation du don d'un batteur pour la cuisine centrale (pour vote)
10. désherbage CDI (pour vote)
11. modalité de compensation du lundi de pentecôte, 5 juin 017 (pour vote)
12. prévision effectifs et de structures pour la rentrée 2017 (pour vote)
13. créations et suppressions de poste pour la rentrée 2017 (pour vote)
14. proposition de répartition de la dotation globale horaire pour la rentrée 2017 (pour vote)
15. présentation des projets du CVL (pour information)
16. présentation des projets labebel E3D (pour information)
17. présentation de la charte erasmus + (pour information)
18. présentation du campus des métiers et de la relation clients (pour information)

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Sartore Jean-pierre.

Le président du conseil d'administration en rappelle les compétences.

19 membres présents

1. Procès-verbal du CA du 28 novembre 2016 (pour vote)

Le procès verbal du précédent conseil d'administration est adopté sans modification.

Vote POUR : 19 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



2. convention horizon multimédia (pour vote)

La convention avec l'association permet d'organiser une action de prévention et à l'éducation numérique, pour les élèves de seconde pour un coût de 453.50 €

Vote POUR : 19 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. convention apprenti journaliste (pour vote)

la convention avec l'association la tchache permettra de mettre en œuvre le projet apprenti journaliste avec le professeur documentaliste ciblant les élèves de seconde pour un coût de 948.96 €. Ce projet n'avait pu être proposé dans le cadre des CVLA mais sera porté par l'établissement.

vote POUR : 19 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. convention projet santé (pour vote)

La convention avec l'association PEPP'S pour un coût de 1200 euros permettra d'organiser deux groupes dans le cadre de la prévention du stress, animé par une sophrologue. Elle visera les élèves de terminale et les personnels.

Vote POUR : 19 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18h24 : Arrivée de Monsieur Herbelot

5. convention AIR PACA (pour information)

Pour information convention avec Air Paca : mise en place d'un module de formation par cette association pour une classe de première S.

6. Voyage en Espagne seconde (pour vote)

Le projet de voyage en Espagne destiné aux secondes a vu son budget global augmenter pour atteindre 12 791 € sans modification de la participation des élèves qui reste fixée à 223 €.



Vote POUR : 20 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18h30 : Arrivée de Monsieur Macéra

7. voyage à Auschwitz (pour vote)

le budget augmente à 5560 € pour permettre à 27 élèves de participer à ce voyage. Le niveau première est particulièrement intéressé compte tenu des programmes d'histoire géographique.

Monsieur Herbelot regrette qu'il n'y ait un seul accompagnateur enseignant, car dans les faits Madame Cohen s'occupe de la globalité du voyage. Monsieur Massart rappelle que c'est réglementaire puisque madame Cohen a le statut d'accompagnate dans ce voyage. Monsieur Zaoui rappelle que se type de voyage est empli de sérénité.

Vote POUR : 20 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

8. Décision Budgétaire Modificative (pour vote)

Le vote porte sur les modifications budgétaires introduites par les voyages et la convention gestion du stress.

Pour information, sont ouverts les crédits correspondants à diverses subventions régionales, mise en sécurité du site (20000) et des travaux d'urgence en augmentation de 3217 euros par rapport à l'an dernier, après une baisse de 25 000 euros.

Vote POUR : 21 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. acceptation du don d'un batteur pour la cuisine centrale (pour vote)

la convention permet de récupérer un batteur en provenance du lycée auguste escofier de cagnes sur mer pour la cuisine centrale Perier.

Vote POUR : 20 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10. désherbage CDI (pour vote)

Une liste des ouvrages qui ne seront pas conservés au cdi est proposée. Les élèves, puis les personnels et à défaut les associations pourront en bénéficier gracieusement.



Vote POUR : 21 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. modalité de compensation du lundi de pentecôte, 5 juin 2017 (pour vote)

les mercredi trois mai et sept juin de 14h00 à 16h00.

Monsieur Bissière regrette que les conseils d'enseignement interviennent après le mouvement.

Madame Issorel pense que l'an dernier ils s'étaient tenus autour du 29 juin. Madame Boukheroufa est opposée à l'échelonnement des conseils d'enseignement qui ne permettent pas de préparer la rentrée, et en particulier les emplois du temps. Elle propose qu'ils se tiennent sur une seule journée. Le chef d'établissement propose le 28 juin au lieu du 7 juin pour la seconde demi-journée de solidarité.

Sur le principe de la compensation, les enseignants s'abstiennent.

Vote POUR : 14 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 7

Monsieur Herbelot demande à ce que la vie lycéenne soit à l'ordre du jour comme un point du CA. Monsieur Massart annonce que celui prévu même si ça n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, comme il s'y est engagé.

19h35 : Départ de Monsieur Zaoui

19 45 Départ de Monsieur Legall

12. prévision effectifs et de structures pour la rentrée 2017 (pour vote)

Monsieur Massart présente la dotation et se réjouit qu'elle soit en hausse de 36.5 heures.

La structure évolue peu. 2 premières stmg à 35 sont prévues, mais, comme traditionnellement, 3 classes à 24 seront mises en place sur moyen propres.

La véritable évolution concerne la baisse des effectifs en terminale L de 35 à 24 élèves. Ceci est plutôt demandé par l'établissement. Sinon faute de candidats, se sont les doublants qui sont affectés qui ne favorisent pas une bonne ambiance de classe. Cette opération a un coût ; -2.5 heures.

Structure conservée pour le reste.

Bts 2 ouverts à 35 sur les deux années (contre 30 en 2^o année). Le seuil de recrutement sur les 2^o années de BTS est toutefois bas (am & MUC) ce qui pourrait entraîner une baisse des capacités d'accueil dans les années à venir. Madame Arnoux rappelle que la déperdition après le recrutement est très importante chaque année.

Madame Rosso explique que les recrutements en cours d'année sont très difficiles à intégrer. Il existe une mobilité en cours de scolarité très importante et relativement nouvelle.

Au total, l'effectif prévisionnel est de 1232 soit 5 élèves en moins.

La répartition par ede est conservée sauf sciences de l'ingénieur en baisse (1 groupe au lieu de deux), en effet, les élèves ne veulent pas aller au lycée du Rempart, pourtant c'est un enseignement d'exploration intéressant pour les orientations vers les sections scientifiques technologiques.



Vote POUR : 12 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 7

13. création et suppression de poste pour la rentrée 2017 (pour vote)

le chef d'établissement présente les évolutions du TRMD qui ne débouchent sur aucune suppression de poste.

Les stagiaires permettent de bénéficier de quelques heures POSTE en plus (8-10 heures) pour un besoin inférieur.

Il évoque ensuite les points qui induiront des modifications de situation personnelles. Le csd en espagnol devra être réduit.

L'italien perd des élèves au profit de l'espagnol. Il y a un poste de trop. Qui sera gelé pour cette année et mis en CSD.

La présence en sciences économique d'un bmp de 18 heures est surprenant mais 6 heures concernent des enseignants qui interviennent dans d'autres établissements ou à temps partiel, ces situations peuvent être remise en cause, et ne permettent pas de créer un poste fixe.

En Eco gestion 1 poste sera au mouvement, la question du profilage reste posé.

Madame Sabas demande des précisions sur l'organisation du rattachement des enseignants sur plusieurs postes. Le proviseur explique qu'ils sont rattachés à un établissement.

Vote POUR : 10 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 9

14. proposition de répartition de la dotation globale horaire pour la rentrée 2017 (pour vote)

le chef d'établissement présente la répartition qui permet de financer l'ensemble des dispositifs de l'établissement.

Enveloppe ouverte : 1596.5 heures dont 1441 heures postes

155.50 hsa, +36.5 heures à structure identique, ce qui est confortable et permet cette année le financement de toutes les options et spécialités.

Tout ce qui est présent est financé cette année, obligatoire ou optionnel. Une restriction, que les groupes soient à 24 à la rentrée, sinon ils seront mutualisés ou ne seront pas ouverts (grec et section euro italien, latin).

Monsieur Bissière regrette les abandons nombreux dans ces options qui permettent pourtant de gagner des points. Monsieur Massart explique que les renoncements sont motivés par la surcharge de travail des élèves.

Monsieur Herman demande si le grec a disparu. Monsieur le proviseur infirme, il est présent pour les secondes. Les premières et terminales peuvent suivre cet enseignement en intégrant ces groupes.

Monsieur Bissière fait remarquer qu'il n'y a que des hsa et que nous sommes dans une année électorale, que la situation est provisoire. Compte tenu de ce qui a été supprimé depuis dix ans, il faut considérer cette embélie comme une petite bulle d'oxygène qui ne permet pas de compenser les pertes passées.

Madame Sabas, pour les parents d'élève rappelle que c'est le niveau minimum pour fonctionner.



Madame Issorel ajoute qu'il y a peu d'options au Lycée Perier et l'absence d'enseignement attractifs afin de donner une identité forte à l'établissement.

Monsieur Herbelot souhaite que l'option ICN soit ouverte en première afin de différencier le Lycée, mais le rectorat demande une fermeture en contrepartie.

Monsieur Massart rappelle que les ede n'ont pas vocation à être étendus en première. Ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration. Toutefois si ce choix est validé, il le sera à moyen constant.

Madame Rosso interroge sur l'accompagnement des étudiants, Monsieur Massart explique que ces heures sont accordées sur projet en fin d'année. Madame Rosso demande que cet accompagnement soit effectué sur les deux années.

Les devoirs du samedi seront poursuivis, confirme Monsieur Massart à une question de Monsieur Bissière.

Madame Berthier, note que c'est extrêmement mobilisant pour la vie scolaire qui ne peut augmenter la participation de ses services à la surveillance des devoirs surveillés.

Monsieur Massart explique qu'il y a plus de devoirs déposés et pas plus d'enseignants qui participent.

Avant les votes, les enseignants lisent une motion qui sera jointe au procès verbal.

Vote POUR : 10 Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 9

Monsieur Massart présente les heures supplémentaires par discipline.

Puis demande aux élèves membres du conseil de la vie lycéenne de présenter les projets.

15.présentation des projets CVL

Carnaval 7 avril banalisation 12h00 14h00 dress code « le bon goût »

Journée sportive mercredi 5 avril après midi. Hand foot et basket. 14 équipes, 2 filles minimum

Bal, avant le second groupe après les écrits

Tee shirt identifié Lycée Perier afin de récolter des fonds.

Vide dressing pour le voyage à Barcelone

Le prochain CVL est programmé le mardi 7 mars de 16h00 18h00

16.présentation des projets labebel E3D (pour information)

Label portée par Madame Lecoq.

20h10 : Départ de madame Salina Laura.

17.présentation de la charte erasmus + (pour information)



Par Madame Arnoux, ce projet permettra en particulier d'accompagner les stages à l'étranger des étudiants de l'établissement obligatoires, (ci) ou facultatifs (am), en complément des bourses Prame.

On peut espérer en faire bénéficier les étudiants de MUC qui ne peuvent bénéficier des aides PRAME car la seconde langue n'est pas obligatoire. Les personnels pourront bénéficier de déplacements à l'étranger.

18.présentation du campus des métiers et des qualifications de la relation clients (pour information)

Le label qui concerne le BTS commerce international, puis les activités connexes (muc et am). Permet de cotoyer de nombreux acteurs, avec l'esprit « lycée des métiers » du cap au master Challenge regional de l'excellence commercial, le lycée Perier a terminé premier (commerce international). La fianle se déroulera à Paris.

Aucune question diverse n'a été déposée.

La séance est levée à 20h18

*Sartore Jean-pierre
Secrétaire de séance*

*H. MASSART,
Proviseur*

